



## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération n° 2017-188-DEL du 12 septembre 2017, le Conseil Municipal de Megève a notamment fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune.

Le projet de modification simplifiée n°1 est engagé en vue de rectifier une erreur matérielle de rédaction des dispositions du deuxième alinéa de l'article 10.1 du règlement du PLU approuvé relatives aux hauteurs des constructions.

La modification simplifiée n°1 a exclusivement pour objet de définir avec précision l'endroit du terrain qui servira de référence à la mesure de la hauteur des constructions et ainsi de sécuriser, sur le plan juridique, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol, instruites sur la base des dispositions du deuxième alinéa de l'article 10.1 du règlement du PLU approuvé.

**La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune s'effectuera dans les conditions suivantes :**

- Les pièces constitutives du dossier de modification simplifiée n°1 accompagnées d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public en Mairie de Megève 1, place de l'Eglise, auprès du pôle DAD du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2017 inclus, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Les pièces constitutives du dossier de modification simplifiée n°1 seront mises en ligne sur le site Internet de la Commune de Megève ([www.megeve.fr](http://www.megeve.fr)) dans la rubrique Cadre de vie / Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme.
- Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Megève – à l'intention du Pôle DAD – BP 23 – 74120 MEGEVE ou par mail à l'adresse [mairie.megeve@megeve.fr](mailto:mairie.megeve@megeve.fr)

Au terme de la période de mise à disposition du public du dossier, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Megève, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal après que le bilan de la mise à disposition du dossier au public lui aura été présenté.

Pendant toute la période de mise à disposition du public du dossier, chacun pourra obtenir les informations qui lui sont nécessaires auprès de la Commune de Megève – Pôle DAD – BP 23 – 74120 MEGEVE – Tél : 04 50 93 29 01.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU auprès de la Commune de Megève – Pôle DAD – BP 23 – 74120 MEGEVE – Tél : 04 50 93 29 01.

Le Maire,  
Catherine JULLIEN-BRECHES